

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Les membres du personnel sont censés avoir pris
connaissance des communications officielles ci-après.

OFFICIAL NEWS

Members of the personnel shall be deemed to have
taken note of the news under this heading

RAPPORT DU GROUPE D'ETUDE INTERNE SUR LES PENSIONS

Résumé des conclusions et recommandations

1. Le Groupe d'étude sur les Pensions a entrepris de vérifier l'opinion exprimée par le RESCO et approuvée par le Conseil en décembre 1979 que "les pensions du CERN sont inférieures à celles d'institutions européennes comparables". Dans ce but, les pensions du personnel CERN jusqu'au grade 8 ont été comparées à celles du personnel similaire des Services industriels de Genève (SIG); pour les hauts grades, la comparaison portait sur le personnel similaire des Organisations Coordonnées (OC) et des Communautés Européennes (CE).

D'importants écarts systématiques ont été constatés. Dans ces Organisations prises pour référence, toutes les pensions sont sensiblement plus élevées qu'au CERN (entre 41 et 84% pour les pensions de retraite et entre 29 et 78% pour les pensions de veuve). En outre, le montant de la cotisation nette du personnel au régime de pensions est au CERN supérieur de 20% au moins à ce qu'il est dans les autres régimes.

2. Le correctif recommandé par le Groupe consiste à compléter chaque pension versée par une contribution prélevée directement sur le budget du CERN au bénéfice du pensionné. Divers autres systèmes ont été envisagés, mais il en résulterait, soit la nécessité de conclure des accords internationaux, qui seraient tels que l'approbation de chacun de nos Etats Membres serait difficile à obtenir et qui exigeraient donc beaucoup de temps, soit des perturbations considérables dans le budget du CERN, ainsi qu'un très important déficit technique de sa Caisse de Pensions.

3. Le Groupe a déterminé pour ces prestations complémentaires deux séries de niveaux dans les limites desquels la solution devrait être trouvée. Jusqu'au grade 8, les pensions totales devraient en tout cas être portées au niveau des pensions des SIG, mais pour la première série (appelée niveau SIG-OC) les pensions des hauts grades seraient alignées sur celles des OC et, pour la seconde série (niveau SIG-CE), sur celles des CE. Il a été dûment tenu compte de la déclaration du Conseil selon laquelle le principe du paiement des allocations de famille aux pensionnés devrait être accepté.

4. Les formules suivantes peuvent être employées pour déterminer les compléments aux prestations complètes du CERN pour le niveau SIG-OC:

Dans ces formules:

C = prestation complémentaire
P = pension reçue de la Caisse de Pensions du CERN
 N_o = nombre d'orphelins simples

Les indices ont la signification suivante:

r = retraite ou invalidité
w = veuve
o = orphelin simple
d.o = orphelin double

Tous les montants sont exprimés en francs suisses par mois aux prix de 1980.

- a) Retraite et invalidité (pensionnés mariés)

$$C_r = 0,4 P_r \text{ mais } C_r \geq 1250$$

Correction pour les pensionnés célibataires: - 400
Allocation pour chaque enfant à charge: 196

- b) Veuves (ou veufs invalides) avec ou sans orphelins simples

$$C_{w+o} = 0,3 P_w + N_o \cdot 140, \text{ mais } C_{w+o} \geq 650$$

- c) Orphelins doubles

$$C_{d,o} = 0,3 P_{d,o}, \text{ mais } C_{d,o} \geq 650$$

Les formules correspondantes pour le niveau SIG-CE sont:

a) $C_r = P_r - 1800$ mais $C_r \geq 1250$

Correction pour les pensionnés célibataires: - 400

Allocation pour chaque enfant à charge: 196

b) Veuves (ou veufs invalides) avec ou sans orphelins simples

$C_{w+o} = P_w - 1250 + N_o \cdot 140$, mais $C_{w+o} \geq 650$

c) Orphelins doubles

$C_{d.o} = P_{d.o} - 1250$, mais $C_{d.o} \geq 650$

5. Pour déterminer les compléments aux prestations "incomplètes" on emploie la même formule, mais tous les montants exprimés en francs suisses par mois (en italique dans les formules ci-dessus) doivent être réduits selon le rapport des prestations incomplètes aux prestations complètes fixé par les Statuts de la Caisse de Pensions.

Toutes les prestations complémentaires devraient suivre l'indexation des pensions, sauf l'allocation pour enfants à charge, qui est indexée de manière indépendante.

6. En sus de ces prestations complémentaires, le Groupe recommande que l'allocation pour frais d'études soit versée dans le cas des orphelins et des enfants à charge des pensionnés.

7. Le coût total estimé (en francs suisses aux prix de 1980) des prestations complémentaires pour le niveau SIG-OC est de 2,2 millions de francs suisses en 1981; il augmentera progressivement jusqu'à 9 millions de francs suisses en 1990 pour atteindre un maximum de 40 millions de francs suisses en 2015 et se stabiliser à environ 30 millions de francs suisses d'ici l'année 2035. Pour le niveau SIG-CE, les chiffres sont plus élevés d'un tiers environ et atteignent pour finir 40 millions de francs suisses par an.

8. La cotisation du personnel pour les pensions totales du CERN serait fixée à terme à un niveau semblable à celui des Organisations prises pour référence. Dans ces conditions, la cotisation du personnel pour les prestations complémentaires serait de 1,2% du traitement de base pour le niveau SIG-OC et de 0,4% pour le niveau SIG-CE.

9. Toutefois, pour conserver un maximum de souplesse, le Groupe recommande que le système soit mis en place à titre d'essai, sans aucune cotisation du personnel. Cela permettrait d'actualiser et de fixer définitivement l'ensemble du système à l'occasion du prochain examen des conditions d'emploi, sans soulever de problèmes juridiques.

10. Les propositions devraient être reprises dans les Statuts de la Caisse d'Assurances du CERN (édition de 1976), dont elles formeraient un chapitre supplémentaire intitulé "Prestations complémentaires".

11. Le paiement des prestations complémentaires commencerait au 1er janvier 1981 et s'appliquerait à tous les pensionnés existants.

COMMISSION EXECUTIVE

RESUME DES DISCUSSIONS

A sa soixante-neuvième réunion, le 3 juillet 1980, la Commission exécutive a entendu tout d'abord un rapport des Directeurs généraux sur les résultats des réunions de juin du Comité des Directives scientifiques, du Comité des Finances, du Comité du Conseil et du Conseil. Elle a ensuite approuvé six projets majeurs d'équipement, à savoir:

- "Cavités HF travaillant sur le second harmonique du PSB";
- "Augmentation à 450 GeV de l'énergie d'exploitation du SPS";

- "Equipement supplémentaire pour les zones d'expérimentation en surface (SPS)";
- "Quadrupôles de rechange pour le SPS";
- "Conversion du Traitement des Données Administratives";
- "Modifications de bâtiments pour le déménagement des Services éducatifs".

La Commission exécutive a terminé l'Examen du personnel pour 1980 et pris note de la promotion au grade 14, décidée par les Directeurs généraux, de C. Rubbia et de S. van der Meer.

Sous "Divers" de l'ordre du jour, la Commission a approuvé les propositions en vue de la soumission au Comité des Finances en septembre de documents sur :

- a) des questions d'organisation du Service des Sapeurs-pompiers;
- et b) une prolongation, pour une nouvelle période de trois ans, du moratoire actuel pour les contrats de prestations de services, sous réserve de certaines garanties.

SEMINARS SEMINAIRES

MONDAY 21 JULY

EP SEMINAR

at 17.00 hrs - Auditorium

"Some Recent Results from the BCDMS Collaboration"

by M. Goossens / CERN

Abstract : Data taken in 1979 at different incident muon energies will be discussed and the F2 structure functions compared. Some comments about the possible interpretation of the data will be made.

WEDNESDAY 23 JULY

THEORETICAL SEMINAR

at 14.00 hrs - Theory Conference Room

"Complementary Dynamical Tumbling"

by S. Dimopoulos / Stanford Univ.

THURSDAY 24 JULY

ESO ASTROPHYSICS SEMINAR

at 14.00 hrs - DD Auditorium
(Bldg.31 - 3rd floor)

"Distribution and Kinematics of Neutral Hydrogen in Lenticular Galaxies"

by H. van Woerden / Groningen

Abstract : Lenticular galaxies have been found to vary strongly in neutral hydrogen content. Detailed Westerbork studies of distribution and kinematics of neutral hydrogen in several lenticulars show a great variety of structures, probably indicating different origins.

A sa séance de relevée, la Commission exécutive a discuté tout d'abord le Rapport du Groupe d'étude interne sur les Pensions, présidé par C.J. Zilverschoon, puis un rapport de P. Germain et G.H. Hampton sur les implications pour le CERN en cas d'adoption par ce dernier du système de rémunération et de pensions des Organisations coordonnées. Le Résumé des Conclusions et les Recommandations du Groupe d'étude sur les Pensions sont présentées ci-après.

TRAINING AND EDUCATION ENSEIGNEMENT

SUMMER STUDENT LECTURES

Date	Time	Title
------	------	-------

This week :

21.7 -	8.30	P.G. Innocenti - "Electronic detectors and nuclear instrumentation" (1)
	10.00	O. Ullaland - "Electronic detectors and nuclear instrumentation" (2)
	11.15	V.F. Weisskopf - "Particles and symmetries" (1)
22.7 -	8.30	O. Ullaland - "Electronic detectors and nuclear instrumentation" (3)
	10.00	F. Bourgeois - "Electronic detectors and nuclear instrumentation" (4)
	11.15	V.F. Weisskopf - "Particles and symmetries" (2)
23.7	8.30	F. Bourgeois - "Electronic detectors and nuclear instrumentation" (5)
	10.00	J. Petersen - "Electronic detectors and nuclear instrumentation" (6)
	11.15	V.F. Weisskopf - "Particles and symmetries" (3)
24.7	8.30	J. Petersen - "Electronic detectors and nuclear instrumentation" (7)
	10.00	D.M. Sendall - "Electronic detectors and nuclear instrumentation" (8)
	11.15	V.F. Weisskopf - "Particles and symmetries" (4)